

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2023-E-064**

Séance du 14 novembre 2023

Avis relatif au projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Défilé du Pas des Ondes et ses abords à Cornillon sur l'Oule » (26)

Lors de la séance du 14 novembre 2023, le CSRPN a examiné le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) « Défilé du Pas des Ondes et ses abords à Cornillon sur l'Oule » sur la commune de Cornillon sur l'Oule (26).

Le périmètre proposé couvre une superficie de 174,45 hectares.

Le CSRPN rend un **avis favorable**, et émet plusieurs recommandations :

- étayer et consolider les données sur les espèces de poissons présentes ;
- clarifier la rédaction de l'arrêté :
 - en vérifiant l'exactitude des statuts de protection figurant sur les listes d'espèces et d'habitats proposées en annexe 2, ainsi que l'exactitude des dénominations retenues et la distinction entre espèces protégées et patrimoniales ;
 - en limitant la liste des espèces citées aux espèces strictement inféodées au site tels les oiseaux nicheurs ;
 - en complétant la liste des habitats naturels.
- mener une réflexion sur la possibilité de faire évoluer cet arrêté de protection de biotope (APB) vers un arrêté de protection des habitats naturels (APHN), qui paraîtrait pertinente au regard des critères ayant amené à la désignation du site.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

